



Fondation Nationale pour l'Enseignement
de la Gestion des Entreprises

Rapport d'activité de la commission anti-plagiat de la FNEGE – Année 2016 par Hubert Gatignon

Durant l'année 2016, la commission n'a été saisie d'aucun cas de plagiat. Un objectif du comité anti-plagiat de la FNEGE comme décrit dans la charte anti-plagiat de la FNEGE signée en 2013 est la dissémination des bonnes pratiques afin d'éviter des situations de plagiat qui sont parfois le résultat de méconnaissance des règles éthiques plutôt que de délits volontaires.

On peut espérer que cette diminution de cas soumis depuis la création de la commission traduit l'efficacité de la pédagogie poursuivie, non seulement par l'effet du travail de la commission, mais aussi par l'effort de la FNEGE par exemple dans ses ateliers de CEFAG ainsi que par les efforts des associations membres qui ont donné une grande visibilité à ces questions.

La création de **l'Institut international de recherche et d'action sur la fraude et le plagiat académique** sous l'impulsion de Michelle Bergadaà est une autre preuve de la prise de conscience générale de ces problèmes d'éthique académique et de la volonté des communautés scientifiques de prévenir autant que de résoudre des manquements à ces principes.

Même si on peut espérer que le manque de saisie de la commission soit une tendance positive, il convient néanmoins de rappeler que la commission anti-plagiat de la FNEGE répondra toujours à toute demande ou question et que la procédure élaborée par la commission assure confidentialité et impartialité. Cette procédure est disponible sur le site de la FNEGE (<http://www.fnege.org/colleges/commission-anti-plagiat>).

Pour une revue des leçons retenues des cas précédemment soumis à la commission, veuillez consulter les rapports des années précédentes disponibles sur le site de la FNEGE.